

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2010

*L'an deux mille dix, le 26 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 16 juillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.*

***Étaient présents : 20***

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, Mme LAMY, Mme LANCERY, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme MICHOUX ; Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS ; Conseillers Municipaux.

***Pouvoirs : 8***

Mme DURAND à Mme MEUNIER  
Mme BRETEL à M. SOMMIER  
M. DURAND à M. GUILLON  
M. ESCUDERO à M. SAUVAGET  
M. LAFOSSE à M. BILLOT  
Mme CARATY à Mme LANCERY  
M. PLANSON à Mme SIMON  
Mme LAMY à Mme CHENEL jusqu'à 18h35.

***Absents sans pouvoir : 2***

M. FERRUS  
M. BARBELLION

*Monsieur REISSER, Directeur Général des Services (DGS), Monsieur BUGADA, Mesdames LUNEAU, GEOFFROY et PEREIRA, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.*

*Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.*

***Monsieur Patrick MICHOUX est nommé secrétaire de séance.***

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

***Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, posera une question sur la réfection de l'école Yves Gautier, les différentes affaires en cours (Bas Boulay, gendarmerie, Prologis) et souhaitera aborder le compte-rendu dernier du conseil communautaire.***

**Délibération n°10-38  
MODIFICATIONS DIVERSES DU TABLEAU DES EMPLOIS  
COMMUNAUX**

**Rapporteur : Pascal SAUVAGET**

Les conseillers sont invités à se reporter au tableau ci-dessous :

| <b>Suppressions</b>  | <b>Créations</b>  | <b>Observations</b>  |
|--|---|--|
| 1 emploi à TC au grade d'Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe      | 1 emploi à TC au grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | Avancement de grade  |
| 1 emploi à TC au grade d'Agent de maîtrise                                 | 1 emploi à TC au grade d'Agent de maîtrise principal                                | Avancement de grade  |
| 2 emplois à TC au grade d'Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe | 1 emploi à TC au grade d'Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe | Avancement de grade<br>Le second emploi supprimé est la conséquence de la promotion interne d'un agent au grade de Rédacteur territorial (emploi prochainement vacant) |
| 1 emploi à TC au grade d'ETAPS de 2 <sup>ème</sup> classe                  | 1 emploi à TC au grade d'ETAPS de 1 <sup>ère</sup> classe                           | Avancement de grade  |
| XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX   | 1 emploi à TC au grade de Rédacteur principal                                       | Avancement de grade  |
| 1 emploi à TC au grade de Rédacteur chef                                   | 1 emploi à TC au grade d'Attaché territorial  | Promotion interne  |

Ces dispositions ont été soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire le 30/06/2010 et ont reçu un avis favorable.

*Monsieur Stéphane DOUADY, membre de la Minorité Municipale, demande si tous les lauréats de concours ont été promus. Le DGS, M. REISSER indique qu'il ne s'agit pas ici de concours mais de promotion interne. Il précise néanmoins que la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe fait suite à la réussite à l'examen professionnel de rédacteur territorial par l'agent concerné il y a maintenant deux ans. Sa nomination au grade supérieur était suspendue à l'accord préalable de la commission administrative paritaire (CAP) non obtenu jusqu'alors. Il ajoute qu'à sa connaissance il n'y a pas d'agents lauréats d'examens professionnels qui soient des "reçus / collés". Monsieur le Maire confirme son attachement à voir les agents méritants accéder à la promotion.*

**Délibération adoptée à la MAJORITE des membres présents et représentés (1 abstention : M. CORBINUS).**

**N°10-39 SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE :  
REPRISE EN RÉGIE DIRECTE DE CE SERVICE PAR LA COMMUNE  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010. OUVERTURE D'UN BUDGET  
ANNEXE APPLIQUANT L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET  
COMPTABLE M4. APPROBATION DE DIVERS TARIFS (DROITS  
D'INSCRIPTION, PRIX DU REPAS). APPROBATION DU BUDGET  
2010.**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Les conseillers municipaux sont invités à prendre connaissance d'un rapport établi par la Direction Générale le 22 juin 2010 duquel il ressort que le service de portage de repas à domicile mis en place il y a quelques années pourrait opportunément être repris en gestion directe par la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

En cas d'approbation de cette proposition, le conseil municipal sera invité à :

- Fixer divers tarifs (droits d'inscription et prix du repas) : les droits d'inscription pourraient s'élever à 15,54 € ht par an par foyer, le prix du repas à 7,77 € HT.

- Adopter le budget annexe pour 2010 (sur les 4 derniers mois de l'année) du service de portage de repas à domicile qui appliquera l'instruction budgétaire et comptable M4.

Il est rappelé que ce service sera assujéti à la TVA.

*Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, estime que la municipalisation du service est une excellente idée et ajoute que son groupe y est tout à fait favorable. Cependant, il regrette que cet outil soit utilisé pour combler un déficit sur le compte les personnes âgées. Constatant que le service municipalisé devrait revenir moins cher à la Collectivité, il propose d'en faire bénéficier les aînés en diminuant le prix du repas à 7€ au lieu des 8,20€ TTC proposés ; cela permettrait tout de même à la Collectivité de gagner un peu d'argent mais pas sur le "dos" des personnes âgées.*

*Monsieur le Maire déclare que M. DOUADY a raison d'un point de vue purement arithmétique, mais conteste son analyse résumant l'opération à se faire de l'agent sur les personnes âgées. Il rappelle que le propos est de toujours se placer dans la perspective des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et que ce type d'augmentation fait partie des ajustements de recettes nécessaires. Cette augmentation se révélerait scandaleuse si elle plaçait notre tarif dans des proportions démesurées vis-à-vis de ce qui est pratiqué aux alentours mais ce n'est pas le cas. Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des tarifs de la collectivité vont être recadrés.*

*Madame CHENEL, Adjointe chargée des Finances, explique que le tarif proposé a été calculé de façon à équilibrer le budget annexe du portage des repas à domicile. Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, constate que la note présentée à l'appui de ce dossier fait apparaître un prix de revient du repas à 6€ TTC. Monsieur le Maire répond que, sur le plan strict de la morale, il comprend les objections de*

*la Minorité Municipale. Cependant, il maintient qu'il faut profiter de ce moment et des recommandations de la CRC pour recadrer les finances en demandant un effort à tous.*

*Madame CHOLLET, Adjointe déléguée aux affaires sociales, explique qu'en effet l'avis rendu par la CRC, qui sera abordé lors de la question suivante, invite la Commune à augmenter les tarifs de ses services. Il ne serait donc pas cohérent de voter ici une diminution du prix du service de portage alors que les autres tarifs doivent être augmentés. Madame CHENEL ajoute que les usagers devraient en plus bénéficier de repas de meilleure qualité.*

*Monsieur le Maire conclut les débats en déclarant que cette décision est assumée par la Majorité Municipale et que cette dernière en prend pleinement la responsabilité.*

*Monsieur DOUADY demande pourquoi un budget annexe est nécessaire. Monsieur REISSER, DGS, explique que ce service sera assujéti à la TVA et que son suivi se fera sur ce nouveau budget annexe. Monsieur DOUADY demande pourquoi ce service n'est pas inscrit au budget annexe du CRJS si c'est ce dernier qui en a la charge. Monsieur REISSER explique que le CRJS n'a pas statutairement vocation à assurer un service de portage à domicile. Le CRJS est actuellement un service public administratif non fiscalisé.*

**Délibération adoptée à la MAJORITE des membres présents et représentés (1 abstention : M. CORBINUS ; 3 votes contre : M. DOUADY, Mme BRAS, Mme LANGLOIS, favorables au passage en régie, votent contre les dispositions tarifaires).**

|   |
|---|
| <p><b>N°10-40 BUDGET 2010 :<br/>EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES FORMULÉES PAR<br/>LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) DU CENTRE.<br/>POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> |
|---|

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter à l'avis émis par la CRC du Centre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et reçu par la collectivité le 10 juillet 2010.

Si les propositions de la CRC sont retenues, le conseil municipal sera invité à valider les diverses décisions modificatives qui en découlent.

*Monsieur le Maire rappelle que le budget 2010 avait été voté avec un déséquilibre cumulé de 2 256 030,69€ et donne lecture des préconisations de la CRC.*

*Madame Peggy LAMY, conseillère municipale, arrive à 18h35.*

*Monsieur le Maire estime que la CRC tient compte dans son avis des difficultés de la Ville ; elle ne critique pas formellement la gestion par l'équipe municipale et ses recommandations permettent sur plusieurs exercices de reprendre la main sur l'ensemble des finances locales. Les contraintes sont néanmoins lourdes mais chacun doit être conscient que la prospérité de la Ville est aujourd'hui terminée, et la Majorité Municipale assumera la responsabilité des décisions à prendre dans ce contexte difficile. Il déclare qu'il existe plusieurs hypothèses de travail, qu'il a notamment rencontré les responsables du Ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire qui étudient le dossier de Salbris et devraient rendre réponse courant septembre.*

*Les années à venir seront difficiles et la Ville rentre elle aussi aujourd'hui dans une période de rigueur. Monsieur le Maire rappelle que les raisons de cette situation sont connues, qu'il en a fait part à l'assemblée communale à de nombreuses reprises, et ne souhaite pas les expliquer à nouveau : ce sont des faits et des réalités vérifiables.*

*Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, relève que lors des réunions publiques organisées par la Majorité en mai dernier, seuls deux budgets annexes et le budget Ville étaient alors présentés en déficit. Le rapport de la CRC fait état de cinq budgets annexes dans le rouge. Monsieur le Maire réfute toute volonté de masquer quoi que ce soit. Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, rappelle que le rapport de la CRC ne fait là que constater le vote des budgets en avril dernier et que ces budgets annexes étaient alors bien présentés en déséquilibre au conseil municipal.*

*Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, demande des précisions sur les mesures que la Majorité Municipale compte mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la CRC. Elle fait notamment référence à une préconisation visant à mettre en place une gestion des ressources humaines compatible avec les moyens financiers de la Commune. Madame BRAS rappelle que le statut de la fonction publique ne permet pas de licenciement, ce dont elle se félicite, et qu'une majorité des agents bénéficient d'une grande ancienneté, avec pour certains d'entre eux de la promotion interne ou de la nomination suite à réussite à concours. De fait, elle constate une augmentation de la part des cadres A et B au sein du personnel communal.*

*Monsieur le Maire reconnaît que la marge de réflexion est moins importante qu'elle ne l'a été. Il annonce que les départs volontaires et les retraites ne seront pas remplacés, les contrats ne seront pas renouvelés, la promotion interne sera très encadrée, et qu'il faudra aussi regarder les*

*options envisageables avec la communauté de communes et la mutualisation des services.*

*Concernant le budget annexe développement économique, Monsieur DOUADY relève que le rapport de la CRC mentionne « qu'en l'absence de pièces justificatives, aucune créance irrécouvrable ne peut être inscrite au chapitre 65 ». Monsieur le Maire explique que certaines créances non couvertes avaient été inscrites, en toute honnêteté, en déficit dans le budget primitif. La CRC a quant à elle estimé que dès lors qu'il y avait ambiguïté sur leur irrécouvrabilité, ces créances ne devaient pas apparaître.*

*Concernant le budget annexe du CRJS, Monsieur DOUADY estime que le déficit de l'établissement se creuse. Monsieur RUZÉ, Adjoint délégué aux Sports, reconnaît que l'année 2009 n'a pas été florissante du fait d'une diminution du nombre de journées stagiaires et de l'absence pour maladie du directeur. Cependant, il ajoute que les perspectives pour 2010 et 2011 sont très bonnes.*

*Madame BRAS demande si une hausse des tarifs du CRJS est envisagée. Monsieur le Maire répond que oui. Madame BRAS craint que cela ne freine la relance du CRJS. Monsieur le Maire déclare qu'il faut trouver un équilibre entre les augmentations de tarifs demandées par la CRC et l'impact sur la fréquentation. Il rappelle que la CRC donne un certain laps de temps à la Ville (jusqu'en 2014) pour redresser ses finances mais qu'il convient de suivre la ligne directrice définie par les magistrats.*

*Monsieur DOUADY constate qu'il est notamment demandé à partir de 2011 une diminution des charges de personnel de 75 000€ et que c'est beaucoup. Cela équivaut à presque deux postes. Monsieur le Maire estime qu'il y a une marge de manœuvre et que ce sujet sera abordé en temps utiles.*

*Madame BRAS demande si la fabrication des repas pour les personnes âgées sera assurée avec le même personnel que pour les stages du CRJS. Monsieur le Maire répond que oui car l'équipe permet la confection de ces repas supplémentaires.*

*Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, pour la présentation des modifications à apporter au budget 2010.*

*Concernant le budget développement économique, le Maire déclare que lorsque le Technoparc a été créé, il savait, de par des études préalables, que le budget de cet équipement ne serait pas équilibré avant cinq ou six ans. La crise économique est ensuite arrivée ce qui a ralenti les*

ventes de bâtiments et de terrains, entraîné des faillites, et donc remis en cause ces prévisions. Néanmoins, Monsieur le Maire rappelle que dans les meilleures années ce site accueillait 220 emplois et qu'il en reste aujourd'hui 180.

Concernant la dette auprès du Conseil Général, le Maire informe les élus qu'il a négocié un étalement à 50 000€ par an. Monsieur DOUADY remarque qu'il faudra quand même payer cette dette. Le Maire en convient, il s'agit simplement de prendre en compte les difficultés actuelles et d'échelonner les paiements, comme cela se ferait pour une entreprise privée.

Monsieur DOUADY s'étonne que les frais d'affranchissement soient supprimés. Monsieur le Maire répond qu'il y a peu de courrier pour le développement économique en ce moment. Monsieur DOUADY redoute le vote d'un budget qui ne pourra être tenu et se dit extrêmement inquiet. Monsieur le Maire regrette le pessimisme de Monsieur DOUADY tout en admettant être lui aussi inquiet mais avant tout lucide sur la situation.

Monsieur DOUADY demande ce que recouvre le chapitre rémunérations intermédiaires. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'intermédiaires chargés de trouver des investisseurs. Ce poste étant de 0€, Monsieur DOUADY en déduit qu'aucun investisseur ne sera recherché cette année. Au contraire, Monsieur le Maire indique que cette tâche sera directement assurée par la Mairie et lui-même en premier lieu.

Madame BRAS demande pourquoi le montant de la taxe foncière diminue de 2 300€. Le DGS indique qu'il s'agissait d'une estimation en avril, dont le montant a été affiné depuis.

Concernant le budget général, Monsieur DOUADY constate que la Ville n'a pas les moyens d'entretenir grand-chose. Monsieur le Maire atteste que l'entretien minimum sera effectué avec une optimisation des ressources internes. La sécurité des personnes, le fleurissement et la propreté de la Ville restent privilégiés. Au sujet de la propreté de la Ville, Monsieur DOUADY constate une baisse de 4 000€ des frais de nettoyage des locaux. Madame CHENEL explique qu'il s'agissait du recours à des prestataires pour nettoyer les vitres, ou certaines salles. Ces tâches seront redéployées en interne. Madame MEUNIER, Adjointe aux Affaires Culturelles, ajoute qu'il sera aussi demandé aux associations qui utilisent certains locaux de manière permanente d'en assurer le ménage.

Madame BRAS demande si les subventions aux associations sont reconsidérées. Madame CHENEL indique qu'une baisse de 45 000€ est proposée. Madame BRAS demande le détail de cette diminution. Monsieur le Maire ne peut lui transmettre pour l'instant car il faut d'abord regarder au cas par cas avec chaque association. Madame BRAS

suggère de mettre en parallèle les subventions avec le service rendu par l'association. Monsieur le Maire approuve cette piste de travail et ajoute qu'une critérisation est envisageable (emploi, impact sur la population). Madame BRAS demande un récapitulatif de l'ensemble des soutiens apportés aux associations y compris les aides matérielles ou indirectes. Monsieur DOUADY estime qu'il aurait été intéressant de bénéficier de ces informations pour éclairer le vote. Madame CHENEL et Monsieur le Maire déclarent que ces données sont disponibles au service comptabilité.

Madame LANGLOIS, représentante de la Minorité Municipale, se demande si l'objectif de ces modifications budgétaires sera bien atteint. Le Maire estime que cela sera difficile mais qu'il s'agit d'arbitrages raisonnés. Monsieur DOUADY s'interroge sur les diminutions de combustibles inscrites. Monsieur le Maire souligne que les consommations ont été évaluées avec nos fournisseurs et que certaines structures seront peut-être temporairement fermées pour éviter les dépenses énergétiques.

Monsieur DOUADY observe que les honoraires diminuent de 21 000€. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des honoraires d'avocats nécessaires à la défense de la Commune dans les procès qui lui sont intentés. À ce sujet, Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, estime que trop d'argent a été dépensé dans le contentieux relatif au Bas-Boulay. Monsieur le Maire considère que c'est une réalité, mais que celle-ci était basée sur un réel projet de développement du territoire qu'il invite Monsieur CORBINUS à consulter.

Monsieur CORBINUS poursuit en estimant qu'il sera très difficile, voire impossible, à la Majorité de tenir le budget aujourd'hui présenté. Le Maire s'y engageant, Monsieur CORBINUS souligne que le premier magistrat de la Ville en rendra compte l'année prochaine.

Concernant le personnel communal, Monsieur CORBINUS doute que les objectifs soient atteints. Il estime qu'il y a eu trop d'embauches et que les effectifs n'ont pas baissé lorsqu'il y avait l'opportunité de le faire. Monsieur le Maire vérifiera.

Concernant le développement économique, Monsieur CORBINUS rappelle que le Maire vient de déclarer qu'il y avait une belle affaire (PROLOGIS) mais que celle-ci avait été sabotée. Il estime que ce sabotage est le fruit des contentieux certes mais aussi du Maire lui-même. Monsieur le Maire demande des précisions. Monsieur CORBINUS évoque de nouveau un manque de diplomatie du Maire et aussi son refus de voir l'Opposition participer aux négociations sur ce projet. Monsieur le Maire réfute les déclarations de Monsieur



*CORBINUS. Premièrement, il considère qu'il revient à l'exécutif de conduire les affaires de la Ville et qu'il n'est pas nécessaire d'élargir tous les débats à l'Opposition. Il assume ce choix. Deuxièmement, concernant l'absence de diplomatie dont l'accuse constamment Monsieur CORBINUS, le Maire dément de nouveau cette affirmation : c'est faux. Les riverains ne voulaient pas de ce projet quoi qu'il leur en coûte et le Maire ne souhaite pas polémiquer encore sur ce sujet. Il conclut en confirmant qu'il a des éléments écrits prouvant la teneur réelles des négociations et invite une nouvelle fois Monsieur CORBINUS à les consulter dans son bureau.*

*Concernant la gendarmerie, Monsieur CORBINUS relève que les gendarmes vont y emménager alors que tous les recours ne sont pas purgés. Monsieur le Maire rappelle que c'est l'État qui est en cause puisque c'est l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'opération qui a été annulé par la Cour d'Appel de Nantes. En outre, le DGS précise que les requérants n'ont pas obtenu la suspension des travaux, ils ont fait appel de ce jugement et le délibéré est prévu le 6 octobre 2010, alors que les travaux sont finis.*

*Monsieur le Maire ajoute que "la clique" qui a porté ces recours sur la gendarmerie est la même que celle qui s'oppose à la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage. Selon lui, ces personnes sont obsédées par la cession de terrains à des prix inacceptables par la collectivité : elles souhaitent céder des terrains de chasse au prix de terrains à bâtir. C'est le juge de l'expropriation qui en définitive a fixé le prix de cession, prix certes supérieur à celui prévu au départ par la collectivité, mais toujours en deçà des espérances des expropriés.*

*Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute qu'il a fait l'objet de diffamations distribuées par des locaux à la veille des dernières élections municipales. Les responsables de ces diffamations ont été condamnés par la justice, malgré leur appel jusqu'en Cassation. Le Maire considère qu'il n'y a pas grand crédit à apporter à ces gens qui l'ont personnellement attaqué, et dont le but principal est de ruiner l'action de la Municipalité. Selon lui tout est lié ; il y a des contacts entre les différents avocats et tous ces gens se sont croisés. Il estime que bloquer le développement de la ville juste pour des rancœurs personnelles est puéril de leur part.*

*Pour revenir à la gendarmerie, Monsieur le Maire confirme effectivement qu'il y a encore un recours en Cassation. Monsieur REISSER, DGS, complète en rappelant qu'une procédure de régularisation de la déclaration d'utilité publique est en cours, et qu'une enquête publique sera ouverte du 23 août au 24 septembre 2010, conformément aux préconisations du Conseil d'État.*

Monsieur CORBINUS constate qu'il y a encore bien des problèmes sur ce dossier. Le Maire rétorque qu'ils seront bientôt réglés. Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint, s'offusque de l'attitude de l'Opposition qui semble se délecter de ces avatars, ce que réfute Monsieur CORBINUS. Ce dernier ne se dit simplement pas convaincu par les explications du Maire quant à une issue favorable de ce contentieux pour la Commune. Il estime qu'une provision pour des frais supplémentaires dus aux recours devrait être inscrite au budget. Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, rappelle que le budget modifié se plie strictement aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Monsieur CORBINUS croit qu'il sera donc très difficile de tenir un tel budget. Monsieur le Maire ne comprend pas quel est le problème et souligne que Monsieur CORBINUS n'est pas au courant de toutes les négociations en cours.

Monsieur CORBINUS est satisfait de voir les indemnités des élus réduites. Madame CHENEL confirme une diminution de 20%.

Madame LANGLOIS, élue de la Minorité Municipale, interroge sur le coût du contentieux relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un dossier communautaire et qu'à ce titre les frais inhérents n'impactent pas le budget communal.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, apprécie les économies présentées, potentiellement réalisables, mais regrette une prise de conscience tardive qui a conduit à une augmentation substantielle des impôts de 15%. Elle rappelle que la mise sous tutelle ne sera évitée que si toutes ces modifications budgétaires sont adoptées. Toutefois, elle estime qu'une tutelle ne serait pas forcément une mauvaise chose pour la Ville car elle permettrait un réel accompagnement du redressement nécessaire des finances et propose de voter contre ce budget.

Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, présente ensuite les propositions d'évolution des tarifs suivant :

➤ **Tarifs restauration scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire 2010 – 2011**

|   |  |
|---|--|
| Enfants (abonnement mensuel)                | 2,65 euros le repas (au lieu de 2,40€) |
| Enfants (occasionnel)                       | 3,20 euros le repas (au lieu de 2,90€) |
| Intervenants scolaires (enseignants, ETAPS) | 4,90 euros le repas                    |
| Autres                                      | 8,20 euros le repas                    |

➤ **CRJS** (Ce tarif s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010).

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Tarifs pension complète applicable aux fédérations, clubs sportifs | 34 euros (au lieu de 33€) |
|--|---------------------------|

➤ **Redevance d'occupation du domaine public**

(terrasses de bar, restaurants et autres divers mobiliers)

La redevance d'occupation du domaine public par les commerçants sédentaires de Salbris est fixée à 15 euros le m<sup>2</sup>, par an.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés**

**(En premier lieu, 4 votes contre les modifications budgétaires proposées en vertu des recommandations de la CRC : Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS.**

**En second lieu, 4 abstentions sur les dispositions tarifaires : Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS).**

## **N°10-41 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – 2010 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Le conseil municipal est invité à voter une décision modificative du budget assainissement suite au retrait d'une subvention comptabilisée à tort puisque ne revenant pas à la commune en définitive.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 abstentions : M. DOUADY, Mme BRAS, Mme LANGLOIS et 1 vote contre : M. CORBINUS).**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, estime que le point sur les affaires en cours (projets économiques, contentieux) a été fait tout au long de la séance.*

- **École Yves Gautier**

*Le Directeur Général des Services, Monsieur REISSER, indique qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé à la demande de l'assureur qui souhaite que les travaux soient rapidement entrepris. L'enveloppe prévisionnelle de réfection des faux plafonds est de 55 000€. Les travaux devraient débuter dans le dernier trimestre 2010.*

*Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, relève que seulement deux offres de bureaux d'études ont été comparées. Le DGS admet qu'il y a eu peu de candidats pour cette opération.*

*Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, fait état d'un dernier conseil d'école houleux, et des suites données par le Maire. Il demande à ce dernier ce qu'il en est. Madame MEUNIER, Adjointe aux Affaires Culturelles, déclare qu'il est dommage que Madame DURAND, Adjointe aux Affaires Scolaires, ne puisse être présente car c'est elle qui a assisté au dit Conseil d'école. Monsieur le Maire reconnaît qu'il y a eu de vifs échanges ; Madame MEUNIER ajoute que Madame DURAND a été attaquée verbalement par des parents d'élèves. Monsieur le Maire explique que malgré les divergences qu'il peut y avoir, l'essentiel est qu'on ne manque pas de respect aux gens, ce qui ne semble pas avoir été le cas. Il y a donc eu une mise au point avec les parents d'élèves. Monsieur CORBINUS demande si Madame DURAND était seule à cette réunion. Le Maire indique que Monsieur AUGER, cadre en charge des affaires scolaires, devait l'accompagner. Madame LANCERY, conseillère municipale de la Majorité, ajoute qu'elle avait envisagé d'assister à cette réunion mais que la directrice refuse qu'il y ait plus d'un élu communal.*

- **Budget communal**

*Monsieur CORBINUS revient sur les modifications du budget en constatant que rien n'est provisionné pour les dégradations dues à la délinquance. Monsieur le Maire explique que ces frais entrent pour partie dans des contrats d'entretien liés à des opérateurs. S'agissant de la délinquance, il rappelle la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Madame CHOLLET, Adjointe aux Affaires Sociales, confirme qu'un travail de fond, de proximité, est engagé avec les familles et les différents intervenants auprès des jeunes, notamment les associations, les éducateurs, et le juge des enfants. Elle rappelle la tenue de réunions suite aux échauffourées qui ont émaillé les festivals Swing 41 et Olé Bandas.*

*A titre indicatif, le Maire ajoute que les dégradations ont coûté, lors de la pire année, 80 000€ à la Collectivité. En conséquence, Monsieur CORBINUS renouvelle son inquiétude de ne voir aucune somme provisionnée pour ces frais et la capacité à respecter le budget modifié. Monsieur le Maire rappelle que des arbitrages pourront se faire au sein des différents chapitres. Il faut arriver à rentrer dans les sommes globales fixées par la CRC.*

*Pour en revenir à la délinquance en particulier, Madame CHOLLET explique que la législation est aujourd'hui si dense que les compétences sont éparpillées entre différentes instances, ce qui met à mal la crédibilité du système vis-à-vis des jeunes. Elle estime que les élus communaux sont d'ailleurs assez démunis en matière de compétence pour traiter ce problème. Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, enchérit en déclarant que la justice semble assez loin des*

*préoccupations de la population. Monsieur le Maire n'est pas d'accord et considère que l'actuel Procureur a adapté son travail à la situation, notamment en usant de la comparution immédiate. Il évoque le nombre important de délinquants qui ont été condamnés à des amendes, voire de la prison. Il ne se dit pas favorable à un emprisonnement systématique qui ne lui paraît pas être une solution. Pour lui, un retour au plein emploi améliorerait la situation. Le chômage est en train de sacrifier toute une génération, privée de repères, désaxée.*

*Concernant le budget culturel, Monsieur CORBINUS questionne sur sa réduction. Le Directeur Général des Services, M. REISSER, indique qu'il n'y a pas d'impact sur le budget 2010 et rappelle que les grandes manifestations comme le festival Swing 41 et la coproduction avec l'association Demandez l'Programme ont déjà eu lieu. Madame MEUNIER, Adjointe aux Affaires Culturelles, ajoute qu'elle attend les arbitrages qui lui permettront de connaître le budget dont elle dispose pour la saison culturelle 2011. Monsieur CORBINUS demande ce qui est envisagé pour le budget de la manifestation organisée par l'association Demandez l'Programme. Madame MEUNIER répond qu'une réunion est prévue à la rentrée et que la formule de coopération sera vraisemblablement modifiée. Monsieur le Maire confirme que, comme pour les autres postes, une réduction du budget sera étudiée. Madame MEUNIER envisage soit de verser une subvention en contrepartie de laquelle l'association propose un spectacle, soit de conserver la formule actuelle de coréalisation, mais en réduisant le coût artistique et en révisant le partage des recettes entre la commune et l'association.*

*Monsieur CORBINUS interroge sur l'utilisation de la licence IV achetée par la commune. Monsieur le Maire indique qu'elle est à la disposition du camping municipal. Monsieur CORBINUS demande à quel prix. Monsieur le Maire l'ignore. Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, demande si cette licence est bien en location car il n'a eu connaissance d'aucune décision l'attribuant au camping. Monsieur le Maire confirme la location mais ne souvient pas de son prix.*

- **Intercommunalité**

*Concernant la Communauté de Communes Sologne des Rivières (CCSR), Monsieur le Maire, qui en est également le Président, explique que le budget, examiné par la Chambre Régionale des Comptes, a été accepté par le Préfet. Il précise que seule l'inscription d'un emprunt destiné à la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage a été reportée, la CRC ayant estimé qu'il n'était pas nécessaire de le contracter maintenant. À part cela, ce budget est identique à celui*

*initialement refusé par le conseil communautaire. Monsieur le Maire ajoute que ce budget n'a pas eu à être représenté au vote puisque le Préfet l'a rendu exécutoire. Monsieur CORBINUS indique qu'il a rencontré des membres de la Communauté de Communes qui lui ont indiqué que le budget avait au contraire subi moult amendements. Monsieur le Maire le conteste, réaffirmant que ce budget est globalement similaire à celui présenté dès le départ au conseil communautaire.*

*Monsieur CORBINUS fait part du mécontentement de certains maires, membres de la Communauté de Communes, qui se sont vu refuser un droit de réponse dans le Petit Solognot suite à un article faisant le point sur le vote du budget de la CCSR. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas de son ressort. Monsieur CORBINUS souligne que la ville de Salbris finance deux pages dans chaque Petit Solognot et qu'il y aurait peut-être là une économie à faire. Il suggère que la commune garde ses distances à l'égard de ce journal local. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a aussi des partenariats avec la Nouvelle République et d'autres publications locales. Monsieur CORBINUS demande ce que coûtent ces deux pages dans le Petit Solognot. Monsieur le Maire estime que ce doit être de l'ordre de quelques milliers d'euros, peut-être deux mille... Cependant, il fait le rapprochement entre les remarques de M. CORBINUS et le fait que le nouveau directeur du Petit Solognot soit un ancien collaborateur privilégié du Maire, Monsieur Christophe MATHO. À la suite de quoi, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MATHO a le droit de s'exprimer librement dans son journal et que le Maire n'intervient pas du tout dans la ligne éditoriale.*

*Monsieur le Maire trouve amusant que Monsieur CORBINUS soit allé rencontrer des personnes de la Communauté de Communes. Monsieur CORBINUS explique qu'il n'y a plus de réunions de la commission municipale de l'intercommunalité depuis près de six mois, et qu'il s'est donc renseigné à la source. Monsieur le Maire estime que la commission municipale ne semblait pas recueillir les faveurs de la majorité de ses membres. Il souhaite réunir prochainement une commission relative à l'avenir de la CCSR où tout le monde sera invité. Ceci n'est encore qu'un projet à étayer sur lequel le Maire reviendra.*

- **Ligne ferroviaire du Blanc-Argent (B-A)**

*Madame LAMY, conseillère municipale, demande un point sur ce dossier. Monsieur le Maire indique qu'il est allé, en compagnie du député MARTIN-LALANDE, de Monsieur LORGEUX, Maire de Romorantin-Lanthenay, du Maire de Valençay, et du responsable transports du Conseil Régional, au Cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire. Cette délégation a exprimé sa volonté de voir le B-A reprendre sa vitesse de 70 km/h au lieu des 40 km/h imposés aujourd'hui.*

*Monsieur le Maire a remis le rapport d'expertise réalisé par le personnel du B-A. Une nouvelle expertise devrait être réalisée courant septembre. Le Cabinet du Ministre a confirmé qu'il n'était pas question de supprimer cette ligne ferroviaire, néanmoins il faudra réaliser des travaux rapidement pour que le retour à la vitesse de 70 km/h soit pleinement assuré.*

- **Portage des repas à domicile**

*Madame CHOLLET, Adjointe aux Affaires Sociales, précise que pour les personnes âgées disposant d'une petite retraite, une prise en charge par le Conseil Général est possible. Ainsi, l'augmentation du tarif de cette prestation n'impactera pas les plus faibles. Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, en convient mais maintient que des dépenses sont tout de même financées "sur le dos des personnes âgées". Madame CHOLLET estime que le prestataire aurait de toute façon lui-aussi augmenté son tarif. L'expression "sur le dos des personnes âgées" employé par M. DOUADY déplaît au Maire qui la trouve exagérée.*

- **Finances locales**

*Monsieur DOUADY reprend le bulletin municipal de mai 2010 dans lequel une simulation d'impôts locaux était présentée. Il se livre à un calcul en fonction des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.*

*Si la taxe d'habitation est de 576€ en 2009, elle passe ensuite à 636€ en 2010, puis à 693€ en 2011, et 730€ en 2012. Monsieur DOUADY déclare qu'en quatre ans cet impôt aura donc augmenté d'environ 200€ pour une valeur locative de 1994€. Monsieur le Maire estime que c'est une façon de présenter les choses arithmétiquement vraie mais qui en fait ne correspond à rien. Les recettes de la ville sont composées d'autres éléments comme les dotations de l'État, dont le montant n'est pas connu à ce jour. Il considère qu'il s'agit là d'une spéculation faisant preuve de démagogie et de populisme. Il demande à Monsieur DOUADY d'attendre la présentation du prochain budget pour critiquer la façon dont la Majorité entend se conformer aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes. Madame CHOLLET, Adjointe aux affaires sociales, ajoute que pour que ce calcul soit exact il faudrait le pondérer avec l'indexation des salaires. Monsieur le Maire explique qu'il faut aussi tenir compte d'éventuelles cessions dans les cinq années à venir, l'impôt n'est pas le seul levier qui puisse être actionné pour améliorer notre situation financière. Madame CHOLLET estime que la Minorité Municipale en rajoute et panique les gens avec ce genre de manœuvres. Elle déclare qu'il faut au contraire rassurer la population. Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, suggère à la Minorité Municipale de*

*donner des solutions plutôt que des chiffres alarmistes. Monsieur le Maire regrette ce pessimisme exacerbé. Madame CHOLLET répète qu'il faut se serrer les coudes et avancer. La situation est difficile pour tout le monde mais il faut positiver.*

*Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, s'interroge sur le bien-fondé du vote d'un budget en déficit en avril dernier. Madame CHOLLET estime qu'il ne servait à rien de se voiler la face et que ce budget était réaliste. Monsieur le Maire ajoute que cette démarche était pertinente cette année, avec la fin de la taxe professionnelle et le passage au système de contribution économique territoriale. L'association des Maires, comme le Sénat, ou les collectivités territoriales, reconnaissent que nous sommes actuellement dans une phase transitoire. Monsieur le Maire a souhaité profiter de cette période pour faire un point sur la situation de la Collectivité. Madame CHENEL et Madame CHOLLET expliquent qu'il s'agissait d'alerter les pouvoirs publics. Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, estime qu'on n'alerte pas avec deux millions de déficit. Madame CHOLLET répond que la Majorité n'avait pas le choix, que cela ne servait à rien de cacher la réalité des choses. Si l'espoir de voir le projet PROLOGIS se réaliser était encore tangible l'an dernier, il n'en est plus de même aujourd'hui. Monsieur le Maire répète en effet que le problème majeur résulte de la non réussite de ce projet structurant saboté par des personnes qui n'en voulaient pas. En croisant les retours économiques de cette affaire avec les finances de la ville, ces dernières s'équilibrent. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut des années pour structurer un tel projet, qui nécessite la mise en place d'aménagements adaptés. À ce titre, le Maire fait le parallèle avec la construction de la nouvelle gendarmerie qui est un projet qui tient compte de la venue de Prologis. Sans Prologis, il n'y avait pas urgence à créer une nouvelle caserne et à y rapatrier la brigade motorisée.*

*Le Maire considère que les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire émergeront et que la population jugera alors le fait qu'une famille a fait obstacle au développement local avec la complicité d'acteurs locaux. Il estime que la Ville a ainsi perdu dix ans de développement. Monsieur CORBINUS demande au Maire si ce dernier ne peut pas concevoir d'avoir été quelque peu maladroit dans ce dossier. Monsieur le Maire demande à quel niveau. Monsieur CORBINUS soutient que le Maire a échoué. Celui-ci rappelle que le maître d'ouvrage du projet Prologis est le Conseil Général, que c'est donc cette collectivité qui pilote, la ville de Salbris l'ayant accompagnée en essayant de sortir cette affaire de l'impasse. Monsieur le Maire ajoute que Monsieur CORBINUS est en droit de ne pas être d'accord mais*



*qu'en tout état de cause la vérité finira par émerger. Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint, ajoute que le Conseil Général devra d'ailleurs justifier des vingt-six millions d'euros investis.*

*Monsieur le Maire conclut en déclarant que la ville de Salbris n'a pas été suivie dans son approche de la situation mais n'a pas manqué de courage dans cette affaire.*

## **LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

### **23 juin 2010 - Attribution de marchés de fournitures de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle**

- Durée des marchés : 6 mois ;
- Forme des prix : prix fermes et définitifs, livraison comprise ;
- Marchés à bons de commande avec des quantités minimum et des quantités maximum.
  
- Lot 1 : Chaussures : JORLIN SARL sise 21 Rue Lavoisier à INGRÉ (45140) pour 480.06 € HT
  
- Lot 2 : Équipements de protection individuelle : DARDONVILLE SAS sise 12 Rue Édouard Branly à VILLEMANDEUR (45700) pour 76.55 € HT
  
- Lot 3 : Vêtements de travail : SOFI SA sise 11 Rue de La Mouchetière à ST JEAN DE LA RUEILLE (45110) pour 1 156.07 € HT
  
- Lot 4 : Tenues de police municipale : HABIMAT SARL sise 33 Avenue F. Roosevelt à LA FERTÉ SOUS JOUARRE (77250) pour 231.62 € HT

### **23 juin 2010 - Accords cadres relatifs à la fourniture de pièces pour automobiles et autres matériels roulants**

Un accord-cadre de 2 ans est attribué aux entreprises suivantes :

- 1°) Lot 1 : Pneumatiques Véhicules légers  
(besoin annuel : mini : 600 € ht ; maxi : 10 000 € ht)  
EUROMASTER SNC sise 180 Avenue de l'Europe à MONTBONNOT (38330)  
SARL GARAGE LE BOZEC, 92 Avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS
  
- 2°) Lot 2 : Pneumatiques Poids Lourds et Engins de chantier  
(besoin annuel : mini 1 000 € ht ; maxi : 10 000 € ht)  
EUROMASTER SNC sise 180 Avenue de l'Europe à MONTBONNOT (38330)  
SARL GARAGE LE BOZEC, 92 Avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS
  
- 3°) Lot 3 : Pneumatiques pour matériels agricoles et de motoculture  
(besoin annuel : mini : 1 000 € ht ; maxi : 10 000 € ht)  
EUROMASTER SNC sise 180 Avenue de l'Europe à MONTBONNOT (38330)  
SARL GARAGE LE BOZEC, 92 Avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS  
SARL CHESNEAU sise ZA des Champs à SALBRIS (41300)
  
- 4°) Lot 4 : Fournitures pour automobiles et autres matériels roulants  
(besoin annuel : mini : 1 000 € ht ; maxi : 10 000 € ht)  
SARL GARAGE LE BOZEC, 92 Avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS  
SARL CHESNEAU sise ZA des Champs à SALBRIS (41300)

**2 juillet 2010 - Accord cadre relatif à diverses prestations d'entretien et de réparation de matériels agricoles et de motoculture**

Un accord-cadre de 2 ans, pour un besoin annuel estimé au minimum à 2 500€ HT et au maximum à 30 000€ HT ; est attribué à la SARL CHESNEAU sise ZA des Champs à SALBRIS (41300).

**15 juillet 2010 - Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation des plafonds de l'étage du bâtiment A de l'école publique Yves Gautier**

À l'issue d'une consultation informelle de deux bureaux d'études, un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation des plafonds de l'étage du bâtiment A de l'école publique Yves Gautier est souscrit avec la SARL PORCHER-BONNASSIEUX sise 22 Avenue Maunoury à Mer (41500).

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Montant : 5 500 € ht (soit un forfait de rémunération correspondant à 10% du coût prévisionnel des travaux fixé à 55 000 € ht) ;
- Taux de tolérance : 5% ;
- Missions: APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR;
- Durée prévisionnelle d'exécution des travaux : 6 semaines ;
- Délai de remise des études d'APD : 15 jours à compter de l'ordre de service délivré par le maître d'ouvrage ;
- Délai de remise du DCE : 15 jours après validation des études d'APD par le maître d'ouvrage.

*Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, regrette que des lots soient attribués sans que la Commission d'Appel d'Offres ne soit consultée, comme c'est le cas pour les gros marchés publics. Monsieur le Maire estime que cela alourdirait encore la procédure et demande à Monsieur DOUADY de bien vouloir faire confiance à la Majorité de temps en temps.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20h20.

Le Secrétaire de Séance,

**Patrick MICHOUX**